

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026



Le cinq juin deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du dix-sept juillet deux mil vingt-six, sous la présidence de Monsieur Brice FAUVARQUE, Maire.

Présents : 16

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

FAUVARQUE Brice, GALLET Candy, GABRIEL Joël, BENTZ Sylviane, Eddy LALLEMENT, DA SILVA Jacinthe, ABDESSALEM Danièle, ARTISSON Damien, CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE Jean, DELEGRANGE Olivier, DEMISSY Annie, FAGIS Lysian, FAUCONNIER Eric, LEBLANC Karine, MARECHAL Fanny,

Absents excusés : 3

Mme COULON Ophélie et MM. MOZZI Daniel et LAUDY Sylvain

Absent non excusé : 1

M. DURBECQ Damien

Procurations(s) : 2

Mme Ophélie COULON à Mme Candy GALLET

M. Daniel MOZZI à M. Damien ARTISSON

M. Sylvain LAUDY à M. Lysian FAGIS

Nombre de conseillers en exercice	: 19
Nombre de présents	: 16
Nombre de procurations	: 2
Nombre de votants	: 18

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Brice FAUVARQUE, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Révision générale du PLU – Choix du bureau d'études
 Encaissement de chèque(s)
 Instauration d'une taxe sur les logements d'habitation vacants (TVLH)

PERSONNEL

Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
 Convention relative au calcul des allocations chômage
 Suppression de poste – Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
 Modification du tableau des effectifs

TRAVAUX

Travaux de Fauchage et Taille des haies

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Dispositif Voisins Vigilants et Solidaires
 Délégation du maire pour l'adhésion aux associations (PEFC)

QUESTION(S) DIVERSE(S)**INFORMATIONS**

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Liste des déclarations d'intention d'aliéner conformément à la délégation
 Liste des actes de concessions
 Conteneurs Communauté de communes
 Bulletins municipaux

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 66-2026 : REVISION GENERALE DU PLU – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Vu la consultation organisée et les offres remises, à savoir :

- GEOGRAM – 51420 WITRY-LES-REIMS
- GEOSTUDIO – 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
- AUDDICE GRAND EST – 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre établie par le bureau d'études **GEOGRAM – 51420 WITRY-LES-REIMS**, d'un montant de **36 605,00 € HT** pour la réalisation de la révision générale du PLU de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

DELIBERATION N° 67-2026 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement des chèques suivants :

- 1 chèque émanant du TRESOR PUBLIC relatif à un dégrèvement de la taxe foncière 2020, d'un montant de **1 472,00 €** ;
- 1 chèque émanant du TRESOR PUBLIC relatif à un dégrèvement de la taxe foncière 2021, d'un montant de **1 580,00 €** ;
- 1 chèque émanant du TRESOR PUBLIC relatif à un dégrèvement de la taxe foncière 2022, d'un montant de **1 680,00 €** ;
- 1 chèque émanant du TRESOR PUBLIC relatif à un dégrèvement de la taxe foncière 2023, d'un montant de **1 794,00 €** ;
- 1 chèque émanant du TRESOR PUBLIC relatif à un dégrèvement de la taxe foncière 2024, d'un montant de **1 898,00 €** ;
- 1 chèque émanant du VEOLIA EAU relatif à une régularisation de consommation d'eau sur l'aire de camping-cars, d'un montant de **2 364,36 €**.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 68-2026 : INSTITUTION D'UNE TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Afin de ne pas déséquilibrer l'offre et la demande de logements sur la commune,

Vu l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la Direction Générale des Finances Publiques.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 69-2026 : CONVENTION DE PASSAGE D'EOLIENNES

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

La société RENNER ENERGIES FRANCE développe un parc éolien sur la commune de Momignies (Belgique) et sollicite l'autorisation de passer sur le territoire de Rocroi avec la réalisation d'aménagements.

Vu le contrat d'indemnisation pour la création des aménagements temporaires,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés refuse la proposition compensatrice de la société RENNER ENERGIES FRANCE et décide d'engager une négociation avec cette dernière.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 70-2026 : CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violence sexuelles et sexistes dans la fonction publique

Vu l'information de la formation spécialisée du Comité Social Territorial des Ardennes en date du 10 octobre 2023

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 27 novembre 2023 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Considérant l'intérêt pour la commune de ROCROI à adhérer au dispositif précité,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le Centre de Gestion des Ardennes
- et d'approuver la convention d'adhésion correspondante,

Autorise M. le Maire à signer la convention s'y affèrent et tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 71-2026 : CONVENTION RELATIVE AU CALCUL DES ALLOCATIONS CHOMAGE

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Par délibération 70-2022 du 28/07/2022 un emploi permanent avait été créé sur le Le code du Travail dispose que les fonctionnaires stagiaires, titulaires et agents contractuels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, involontairement privés d'emploi, ont droit à un revenu de remplacement dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privés (article L5424-1 du Code du travail)

Les collectivités territoriales sont par principe leur propre assureur pour couvrir le risque de la perte d'emploi de leurs agents.

Cependant il est possible d'adhérer au régime de l'assurance chômage pour les agents contractuels de droit public, les agents en contrat aidé et en contrat d'apprentissage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment son article L452-40 ;

Vu la mission proposée par le Centre de gestion de la Fonction Publiques Territoriale des Ardennes,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide, d'adhérer à la mission du Centre de gestion relative au calcul des allocations chômage et d'approuver la convention d'adhésion correspondante,

Autorise M. le Maire à signer la convention s'y affèrent et tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 72-2026 : SUPPRESSION DE POSTE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Considérant la vacance de l'emploi suite au départ en retraite de l'agent

Considérant que par délibération du 10 avril 2025, un emploi de comptable avait été créé, dans le but de remplacer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe qui serait vacant en raison du départ à la retraite de l'agent au 1^{er} janvier 2026,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 26 mai 2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} août 2026.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 73-2026 : MODEIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 mai 2026,

Au vu de la création et de la suppression d'emplois permanents,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de modifier le tableau des effectifs, comme suit, à compter du 1^{er} août 2026 :

GRADES	CAT.	EMPLOIS PERMANENTS	EFFECTIFS POURVUS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative				
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1.8	35 h 00
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur	C/B	1	1	35 h 00
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe				
Rédacteur	B	1	1	35 h 00
Attaché	A	1	1	35 h 00
Filière technique				
Adjoint Technique	C	1	0	35 h 00
		1	1	13 h 30
		1	1	11 h 00
		1	1	08 h 00
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	3	2	35 h 00
		1	1	28 h 30
		1	1	25 h 30
		1	1	09 h 00
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 h 00
		2	2	30 h 00
Adjoint Technique	C	1	0	35 H 00
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe				
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe				
Agent de maîtrise	C	1	0	35 H 00
Adjoint Technique				
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe				
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe				
Agent de maîtrise	C	1	1	35 h 00
Filière sociale				
Agent spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	C	1	1	33 h 15
		1	1	20 h 00

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Filière police municipale				
Chef de police municipale	C	1	1	35 h 00
Brigadier-chef Principal				
Gardien brigadier				
Filière animation				
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	24 h 00
Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	30 h 00

TRAVAUX

DELIBERATION N° 74-2026 : TRAVAUX DE FAUCHAGE ET TAILLE DES HAIES

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu la consultation organisée et la remise des offres reçues,

Considérant que les offres reçues nécessitent un complément d'informations,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser M. Le Maire à passer commande auprès du ou des prestataire(s) retenu(s).

Le résultat de la mise en concurrence sera présenté lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 75-2026 : DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES »

Rapporteurs : Jean CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE et Eric FAUCONNIER

Votants : 18
 Pour : 16
 Contre :
 Abstention(s) : 2
 Lysian FAGIS et sa
 procuration

Vu les données du service statistique ministériel de la sécurité intérieure pour la commune de Rocroi,

Face au constat et au sentiment d'insécurité pouvant être éprouvé par nos administrés, il est nécessaire de renforcer la sécurité,

Vu la présentation du dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner un accord de principe à l'adhésion, au 1^{er} janvier 2027, au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires ».

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs dans cette affaire.

DELIBERATION N° 76-2026 : DELAGATION DONNEE AU MAIRE POUR L'ADHESION AUX ASSOCIATIONS

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer, pour la durée du mandat, la délégation suivante :

- alinéa 24° : d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
04/06/2026	LOCATION NACELLE 11 ET 12 JUIN	SVLM	686.40€
09/06/2026	REMPLACEMENT POMPE DE CHARGE BALLON HOTEL DU COMMERCE	IDEX TERRITOIRES	1 097.20€
10/06/2026	ANTIVIRUS ANNEE 2026	FLOQUET	540.00€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES PS/MS GROUPE SCOLAIRE	FLOQUET	353.34€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES MS/GS GROUPE SCOLAIRE	FLOQUET	587.27€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES CP GROUPE SCOLAIRE	FLOQUET	132.11€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES CE2 GROUPE SCOLAIRE	FLOQUET	202.18€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES CM1 GROUPE SCOLAIRE	FLOQUET	365.17€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES GROUPE SCOLAIRE	FLOQUET	289.49€
30/06//2026	FOURNITURES SCOLAIRES DIRECTION GROUPE SCOLAIRE	FLOQUET	48.00€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES RASED	FLOQUET	166.54€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES RASED	FLOQUET	49.69€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES RASED	FLOQUET	167.08€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES RASED	FLOQUET	243.50€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES MATERNELLE ECOLE HIRAUMONT	FLOQUET	510.05€
30/06/2026	FOURNITURES SCOLAIRES CE ECOLE HIRAUMONT	FLOQUET	579.56€
02/07/2026	INSTALLATION SYSTEME ANTI-TARTRE HOTEL DU COMMERCE	IDEX	5 235.96€
08/07/2026	ELECTRODES DEFIBRILATEURS	FND CARDIO COURSE	1 085.88€
08/07/2026	VETEMENTS TRAVAIL OUVRIERS	FMI	1 734.42€
08/07/2026	FOURNITURE FILETS BUT COMPLEXE	CASAL SPORT	382.68€
10/07/2026	REMPOTAGE CUVE CHLORURE FERRIQUE	VEOLIA EAU	3 900.00€
10/07/2026	FORFAIT DICT	SOGELINK	727.06€

20/07/2026	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	PM BUREAU CONCEPT	617.38€
20/07/2026	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	FLOQUET	752.04€
20/07/2026	FOURNITURES ENTRETIEN	PLG	219.65€

LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER CONFORMEMENT A LA DELEGATION

VENDEUR	ACHETEUR	ADRESSE	PARCELLES	Préempter par la mairie
DA COSTA Constantin	DA COSTA Aurélien	Rue du Bois – Hiraumont	B 1394	NON
WAUTOT-ROGARD	HALIN Mara-NATILI Hervé	Saint Nicolas	AE 79 AE 80	NON
BERTRAND Yolande	HANCART Grégory	Route de Petite Chapelle	G 375	NON
SCI LA SOURCE – GOULARD Quentin	ROSE Rudy et Marjorie	8 Passage de Bourgogne	AB 402	NON

LISTE DES ACTES DE CONCESSIONS CONFORMEMENT A LA DELEGATION

NOM	TYPE	DURÉE	COÛT
LEMAIRE Chantal	Concession avec caveau	50 ans	125 €
MEZIANE Garbi	Concession avec caveau	50 ans	125 €
BIENTZ Michèle	Concession avec caveau	50 ans	125 €
ROBERT Marcel	Case columbarium	50 ans	700 €

CONTENEURS DE LA COMCOM

Le Maire informe que la communauté de communes a lancé une nouvelle campagne de commande groupée pour l'achat de conteneurs et précise que les inscriptions se font en mairie.

BULLETINS MUNICIPAUX

Un bulletin municipal est en cours d'élaboration et sera prochainement diffusé.
Les conseillers s'ils le souhaitent peuvent fournir des idées d'articles ou autres contenus.

**La séance du conseil municipal du 23 juillet 2026 comprend
les délibérations du n° 66-2026 au n°76-2026**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures et trente-cinq minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

Le Maire : Brice FAUVARQUE		La secrétaire : DA SILVA Jacinthe	
GALLET Candy		DELEGRANGE Olivier	
GABRIEL Joël		DEMISSY Annie	
BENTZ Sylviane		DURBECQ Damien	Absent
LALLEMENT Eddy		FAGIS Lysian	
ABDESSALEM Danièle		FAUCONNIER Eric	
ARTISSON Damien		LAUDY Sylvain	Absent
CHIROUSSOT DE BIGAULT DE CAZANOVE Jean		LEBLANC Karine	
COULON Ophélie	Absente	MARECHAL Fanny	
MOZZI Daniel	Absent		